

# Le premier départ des conscrits se fera en décembre

## 10,000 sont choisis pour outre-mer

Le général McNaughton a déclaré hier que les unités qui doivent constituer les deux premiers contingents avaient déjà été choisies et que l'on prendrait les soldats les mieux entraînés — M. Wilfrid Lacroix quitte le parti libéral avec fracas — La démission de M. Power n'est pas encore acceptée — Déclaration de M. Louis Saint-Laurent

(par Pierre Vigant)

Ottawa, 24. — Le parlement fédéral a connu une accalmie relative aujourd'hui après la tension extrême qui régnait depuis le début de la semaine. La crise n'est cependant pas terminée et la bataille reprendra lorsque s'engagera le débat sur la motion de confiance du premier ministre, la semaine prochaine.

Les députés ont encore consacré toute la séance de cet après-midi à poser des questions au ministre de la Défense nationale, le général McNaughton. La séance n'a été marquée que d'un seul incident, mais il a fait du bruit. Le député libéral de Québec-Montmorency, M. Wilfrid Lacroix, a rompu à son tour avec M. King et le parti libéral et il l'a fait avec fracas.

M. Lacroix s'est levé sur une question de privilège. Nombre de députés ont voulu soulever des points d'ordre et en ont appelé au président, mais le député de Québec-Montmorency n'en a pas moins lu à haute et intelligible voix et sans la moindre hésitation une déclaration écrite au milieu du tumulte. Puis il a traversé le parquet de la Chambre comme s'il avait fait déjà hier soir M. Charles Parent et M. Jean-François Pouliot.

La rupture de M. Lacroix avec le gouvernement a été éclatante, comme on s'en rendra compte en lisant le texte de sa déclaration que voici :

"Devant la politique du premier ministre, qui est une trahison envers la province de Québec, et le manque de courage des ministres français du Québec, qui ont préféré l'assiette au beurre à l'engagement d'honneur qu'ils avaient pris envers les nôtres, je tiens à déclarer devant cette Chambre que je quitte la droite, où j'ai toujours siégé en maintenant mon indépendance de jugement et d'action, pour aller prendre un siège à gauche où je continuerai à garder la même attitude".

Le premier ministre a relevé avec indignation les paroles de M. Lacroix à la fin de la séance. Il a dit qu'il n'avait pas compris ces paroles parce qu'elles avaient été prononcées en français au milieu du tumulte, sans quoi il ne les aurait certainement pas laissées passer. Il a protesté contre l'accusation de trahison dirigée contre lui et celle de malhonnêteté dirigée contre d'autres ministres. Il a demandé que les paroles de M. Lacroix fussent expurgées du Hansard. Il a ajouté qu'il ne voulait pas exiger dans les circonstances une rétractation sous peine de suspension, mais qu'il le ferait certainement si le cas se représentait. Le député de Québec-Montmorency n'était pas en Chambre à ce mo-

ment-là. Le président de la Chambre, M. Glen, a parlé d'empêcher la reproduction dans les journaux des paroles de M. Lacroix, mais le chef de l'opposition, M. Graydon, lui a fait observer que plusieurs journaux les avaient déjà publiées.

M. King a également fait allusion au début de la séance à la démission du ministre de l'Aviation, M. C. G. Power. Il a dit qu'il avait reçu cette démission, mais qu'il ne voulait pas l'accepter avant d'avoir étudié le cas d'avantage.

Lorsque des députés de l'opposition lui ont demandé de produire la correspondance, il a répondu qu'il fallait deux lettres pour constituer une correspondance et qu'il n'y en avait qu'une jusqu'ici.

Le ministre des Services nationaux, le général LaFlèche, et le ministre des Pêcheries, M. Ernest Bertrand, ont déjà fait savoir qu'ils ne démissionneraient pas. Leurs autres collègues de la province de Québec, M. Louis Saint-Laurent et M. Alphonse Fournier, n'ont pas encore fait connaître leur attitude, mais il semble bien qu'ils n'aient pas non plus décidé de démissionner. Tous quatre assistaient ce matin au caucus des députés libéraux de la province de Québec, et prononcèrent de brèves allocutions.

L'assistance était assez maigre au caucus de ce matin. Il y avait quelques sénateurs mais à peine plus d'une vingtaine de députés. M. Cardin n'y était pas. Il ne semble pas que les députés présents aient pris de décision au cours du caucus.

Le ministre de la Justice, M. Saint-Laurent, a fait en dehors de la Chambre une déclaration pour expliquer la portée de l'arrêté ministériel qui met en vigueur la conscription. Voici en quels termes il s'est exprimé :

"L'ordre en conseil autorise l'envoi en Europe de 16,000 recrues levées sous la loi de mobilisation. On invoquera la contrainte, qu'on l'appelle conscription ou autrement, s'il est nécessaire de le faire, pour compléter ces détachements additionnels, mais s'il y a assez de personnes entraînées qui s'offrent volontairement à temps, la chose ne sera pas nécessaire".

"Cet envoi de 16,000 personnes s'ajoutera aux envois réguliers qui continueront à se faire en vertu des plans et préparatifs qui avaient été faits avant l'adoption de l'ordre en conseil."

Cette déclaration, en somme, correspond aux précisions données en Chambre par le général McNaughton en réponse à des questions du colonel Ralston et d'autres députés. Le ministre de la Défense nationale a dit que ces 16,000 hommes doivent s'ajouter aux renforts dont les effectifs n'ont pas été divulgués mais qui étaient déjà prévus avant l'adoption de l'arrêté ministériel. Il a encore déclaré que ces contingents qui doivent fournir 16,000 hommes se composeront en grande majorité de conscrits, sauf les officiers et les sous-officiers.

Les questions posées au général McNaughton au cours de la séance ont été très diverses, mais la plupart d'entre elles ont magnifiquement servi à exposer le système de conscription déguisée qui existait déjà avant l'adoption de l'arrêté ministériel d'hier. Le député créditiste de Bow-River, M. Johnston, a voulu savoir à quelle méthode on recourrait dans le choix des conscrits de l'armée de la défense du Canada qui seront envoyés comme renforts en Europe. Il a rappelé à ce propos les méthodes coercitives que l'on aurait employées dans le passé pour amener les conscrits à s'enrôler comme volontaires pour service outre-mer. Le général McNaughton a répondu que les unités qui doivent constituer les deux premiers contingents de 10,000 hommes avaient été choisies ce matin même et que l'on choisirait les soldats les mieux entraînés.

M. Johnston a répondu à cela que cette méthode n'était pas satisfaisante, qu'elle donnerait lieu à plus de coercition et de mauvais traitements lorsqu'il s'agirait de choisir entre des soldats également entraînés que les méthodes utilisées pour amener les conscrits à s'enrôler volontairement. Si un officier se trouve dans la situation d'avoir à choisir entre un conscrit du Québec et un conscrit d'une autre province, il est sûr de causer du mécontentement, dit-il.

Le chef de la C.C.F., M. Coldwell, a déclaré à son tour que la politique du gouvernement consistait en somme à imposer le volontariat à des hommes appelés pour le service obligatoire et que cela constituait de la coercition. Ces hommes, dit-il, obéiront à la contrainte qu'ils s'embarquent comme volontaires ou comme conscrits. On peut prévoir que tous les hommes qui savent qu'ils doivent s'embarquer finiront par s'enrôler comme volontaires avant de partir.

Ces hommes sont forcés de s'enrôler comme volontaires et cela est mal.

L'ancien chef parlementaire conservateur, M. R. B. Hanson, a voulu savoir du ministre de la Défense nationale, s'il était vrai que les commandants de districts militaires avaient reçu des instructions stipulant que les commandants d'unités doivent voir chaque soldat personnellement et lui représenter que s'il ne s'enrôle pas comme volontaire, il n'aura pas droit à l'allocation de réhabilitation. Il a prétendu avoir reçu des informations en ce sens. Le général McNaughton a nié qu'il y eut des instructions en ce sens. Le ministre des vétérans, M. Ian Mackenzie, a tenu à préciser que les conscrits qui serviraient outre-mer auront droit à tous les avantages qui sont offerts aux volontaires.

À la fin de la séance, le colonel Ralston a voulu souligner l'absurdité de la politique qui consiste à prendre tous les moyens pour amener des conscrits à s'enrôler comme volontaires. Il a demandé au général McNaughton jusqu'à quel moment un conscrit appelé à servir outre-mer, aurait le droit de s'enrôler comme volontaire. Il a demandé si ce droit de s'enrôler volontairement ne prendrait fin qu'après que le soldat eut été blessé sur le champ de bataille. Le général McNaughton n'a pas voulu se prononcer de façon catégorique, mais il a laissé entendre que le conscrit dont l'unité aurait reçu l'ordre de partir serait libre de s'enrôler volontairement jusqu'au moment de monter à bord du bateau qui doit le conduire outre-mer.

Au Sénat

### La politique des renforts

Un débat amorcé à ce sujet, à la Chambre haute, dès mardi prochain — Hommages à feu le sénateur Turgeon

Ottawa, 25 (D.N.C.) — Le Sénat commencera mardi après-midi, un débat sur la politique actuelle du gouvernement relativement aux renforts à expédier à nos troupes d'outre-mer.

C'est ce qu'a indiqué hier après-midi, le leader du gouvernement à la Chambre haute, le Dr J.-H. King, en réponse à une demande d'éclaircissements de la part du leader de l'opposition, M. C.-C. Baillantyne. Le Dr King a aussi protesté contre certains articles de rédaction de quotidiens d'Ottawa, disant que ces journaux cherchent évidemment à semer la confusion dans les esprits au sujet de la question des renforts.

Au début de la séance, plusieurs sénateurs ont rendu hommage à la mémoire d'un de leurs collègues, décédé durant l'ajournement, M. Onésiphore Turgeon, libéral, décédé à Bathurst, N.-B., dans sa 97<sup>e</sup> année. M. Turgeon était le père de M. Gray Turgeon, député libéral de Caribou, C.-C., et de M. W.-F.-A. Turgeon, tout récemment nommé ambassadeur du Canada en Belgique.

Le Dr King évoqua "le grand esprit de tolérance qui animait ce vétéran d'une longue carrière parlementaire", qui fut élu successivement comme député libéral à toutes les élections fédérales, de 1900 à 1922, année où il fut appelé à siéger au Sénat. Journaliste professionnel avant d'entrer dans la politique, le défunt consacra la plus grande partie de son temps aux affaires du pays dès le moment de son entrée dans la vie publique, rappela le leader du Sénat.

Le chef de l'opposition dit de son collègue disparu qu'il avait servi loyalement sa province et son pays dans l'une et l'autre des Chambres parlementaires. Sa vie est un exemple à imiter pour la jeunesse, déclara M. Ballantyne.

M. Walter E. Foster, de Saint-Jean, N.-B., voisin de pupitre du sénateur Turgeon à la Chambre haute, énuméra les qualités de cœur et d'esprit de celui qui avait été son voisin, son conseiller et son ami. Il rappela que lorsqu'il fut premier ministre du Nouveau-Brunswick, il avait recherché avec profit les avis de M. Turgeon pour trouver une solution satisfaisante à des problèmes épineux.

M. Antoine Léger, progressiste-conservateur de Moncton, déclara que ses relations avec le sénateur Turgeon étaient devenues une grande amitié dont il conservera toujours un souvenir ému. Le défunt était très attaché à son pays et à ses compatriotes, dit-il; il était par-dessus tout un chrétien et c'est à ce titre que nous chérirons sa mémoire.

C'est après ces éloges du sénateur défunt que le Dr King exhiba

(Suite à la page 3)